

UNION DES ANCIENS DU GROUPE BP, COMITE DE LAVERA

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017

DU 9 JANVIER 2018

Le 15 janvier 2018

La feuille de présence fait apparaître 66 adhérents, le Président R. Deboom ouvre la séance à 9H 15.

LE MOT DU PRESIDENT.

Mr le maire est excusé, car il est retenu par ses activités.

En ouvrant cette nouvelle AG, je tiens à vous présenter, au nom du Comité, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, beaucoup de bonheur et de santé, ce qui devient indispensable à notre âge.

Nous avons une pensée émue pour les anciens de notre société, locaux ou éloignés, adhérents ou pas de notre association qui nous ont quittés. Comme vous l'aviez sans doute remarqué, nous ne citons pas les noms. Ce n'est bien sûr, pas de l'indifférence, mais au contraire la marque de notre respect envers les familles que nous pourrions avoir oubliées, car malheureusement, nous n'avons qu'une connaissance partielle de ces disparitions. Nous avons envoyé vos sincères condoléances, voire assisté à certaines obsèques, chaque fois que nous l'avons su, et avons informé les internautes, en espérant que la triste nouvelle soit relayée au plus grand nombre.

Les sujets abordés au cours de cette séance :

- L'élection du bureau,
- Les personnes autorisées à signer les chèques,
- Présence en couleur,
- Les activités.

Joëlle, Thérèse et Patrick ont, encore cette année, parfaitement organisé les sorties, et nous les en remercions.

Patrick fera le bilan des sorties et des randonnées pédestres, en 2017, qui connaissent toujours un vif succès.

Rappel pour faire partie de la section randonnée il faut être membre de notre comité des anciens de BP France

Joëlle vous exposera les prévisions de sorties pour 2018.

C. Vornich a préparé le bilan financier, en son absence, je me ferai un plaisir de vous le présenter.

J. J. Dejardin présentera le calcul, très complexe, de la pension de réversion.

R. Marion présentera le PLFSS (Projet de loi de financement de la SS)

L. Geffrault nous parlera de la retraite chapeau Pétrionéos et de la complémentaire santé **MERCER**.

BILAN FINANCIER. En l'absence de C. Vornich, le président présente le bilan financier.

Les différents états sont projetés pendant la présentation.

Trésorerie. Les différents états sont projetés pendant la présentation.

Les dépenses s'élèvent à 25 025.94 €, les recettes à 22 473.27 soit un déficit de 2 562.67 €. La trésorerie est de 10 606.57 € au 31/12/2017. Depuis plusieurs années nous sommes en déficit, car vu le succès des sorties nous en programmons beaucoup plus. Le coût du car est partiellement pris en compte dans le prix des sorties, il faudra peut-être à l'avenir demander une participation plus importante.

Il est rappelé que :

Sur chaque cotisation, l'association reverse au comité central une redevance de 7.5 €.

Les membres du bureau sont tous bénévoles et ne se font rembourser aucune prestation.

Nombre d'adhérents. Le Comité de Lavéra est très actif, nous avons accueilli de nouveaux adhérents, ce qui a permis de compenser le départ des plus anciens qui ne peuvent malheureusement plus participer aux activités proposées par le bureau, et cela grâce à la section randonnée qui, seule, arrive à conserver un nombre

d'adhérents à peu près constant, 235 en 2016, 236 en 2017. Nous espérons beaucoup de la venue de L. Geffrault pour nous amener les nouveaux retraités Pétroinois.

Nous souhaiterions retrouver plus de cadres dans l'association, aussi avons pris contact avec J. P. Van Eecke pour étudier cette possibilité.

Pour que la vie de notre association se poursuive il faut accueillir de nouveaux adhérents. Nous invitons très volontiers ceux qui cessent leur activité à nous rejoindre. L'association est ouverte à toutes les personnes ayant travaillé à la plateforme pétrochimique : BP, INEOS, les sous-traitants et à tous ceux qui souhaitent participer à des relations conviviales au sein d'une association de retraités.

Si vous connaissez des nouveaux retraités, le bureau vous invite à leur faire connaître l'existence de notre association. Il rappelle que c'est le seul comité qui perd le moins d'adhérents.

Nous avons déjà accueilli des sympathisants extérieurs à notre activité : des invités aux sorties qui ont été heureux de la bonne ambiance qui règne au sein de notre association.

Le bilan financier est mis au vote, il est adopté à l'unanimité.

ELECTION DU BUREAU.

Le président présente les membres du bureau, qui sont projetés sur l'écran.

Président R. Deboom, Vice président P. Barbarin, Trésorier C. Vornich, Trésorier adjoint C. Giraud, Secrétaire R. Roumieu, Organisation des sorties J. Bressy, T. Legrand et P. Barbarin, Organisation des randonnées J. Bressy et P. Barbarin., Gestion du site internet R. Marion, Relations avec le journal « Présence » Paul Monniot et P. Barbarin, Gestion des retraités Pétroinois L. Geffrault.

Nous avons eu 2 démissions, C. Guichemer pour raison personnelle, mais qui nous aide toujours puisqu'il est présent et s'occupe des feuilles d'émargement, et J. P. Cotte qui est retourné à Dunkerque.

N'hésitez pas à nous à nos rejoindre et à nous communiquer vos idées et suggestions. Notre bureau se réunit tous les premiers mardis de chaque mois à la mairie annexe de Lavéra à 9h30 : téléphonez la veille à Richard Deboom pour savoir si cette réunion n'a pas été reportée.

Le renouvellement du bureau est mis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL 2017. Le président R. Deboom.

Compte bancaire.

Suite à l'éloignement temporaire de Lavéra de C. Vornich, il est décidé de revoir la liste des personnes autorisées à signer les chèques. Les personnes proposées sont : R. Deboom, P. Barbarin, G. Giraud et C. Vornich.

S. Kowalczyk qui est décédé sera retiré de la liste actuelle.

Les relevés de compte seront adressés au domicile de R. Deboom, qui les transmettra à C. Vornich.

La liste des personnes autorisées à signer les chèques, et le changement d'adresse des relevés bancaires sont mis au vote : adopté à l'unanimité.

Edition de Présence en couleurs.

Le CA du Bureau national (BN) a proposé d'éditer Présence en couleurs, pour un coût de 20 000 € par an. Actuellement l'édition et l'expédition de Présence, en noir et blanc, sont pris en charge par BP France, aussi le Comité de Lavéra préférerait conserver l'édition en noir et blanc et réduire le montant de la cotisation annuelle. Pour mémoire, BP France octroie une subvention annuelle de 4 600 € au BN.

L'édition de Présence en couleurs est mise au vote,

Une voix POUR (P. Barbarin) 65 voix CONTRE. La proposition est rejetée.

Les membres du CA ne sont pas opposés à une diffusion de Présence, en couleurs, par internet.

Responsabilité civile.

Les relations avec le BN n'ont pas été très cordiales en 2017, notamment en ce qui concerne la responsabilité civile des Comités. Nous avons appris que nous n'étions pas correctement assurés lors de l'organisation de nos sorties, aussi nous nous étions rapprochés du président du BN, pour faire modifier le contrat actuel. Ce dernier nous certifiait que nous étions bien assurés, mais refusait de nous le confirmer par écrit.

Après de multiples actions, nous avons finalement obtenu satisfaction et le contrat a été modifié.

Le Comité n'organise pas que des sorties de loisir, il accompagne aussi les adhérents dans leurs différentes démarches administratives. L. Geffrault s'occupe des futurs retraités Pétrouïnos et du calcul du montant de leur retraite.

IGRS BP France. (Retraite chapeau)

Lavéra est bien représenté au conseil de surveillance, je suis titulaire et R. Marion est mon suppléant.

L. Geffrault est le suppléant de Sévillane Lambret. Je n'ai pas pu participer aux 2 réunions, le 3/7/17 pour des raisons de remboursement et le 28/9/2017 pour des raisons de conflits sociaux dans les transports.

Il serait souhaitable de regrouper le Conseil d'administration et le conseil de surveillance pour une meilleure gouvernance.

L'AG de l'Union. Elle se tiendra le 28 mars 2018 à Paris où seront annoncés les changements de présidence au sein de l'Union :

Bureau national, J. Descot serait remplacé par G. Delsaut.

Comité Ile de France, J. L. Sortais est démissionnaire.

Comité Lyon, M. Bouteleux est démissionnaire.

Comité de Marseille, M. Franco est démissionnaire.

Il est rappelé aux adhérents de bien vouloir communiquer leur adresse internet, les adresses sont transmises en copies cachées et ne sont donc pas connues des autres adhérents, afin de réduire les coûts d'envoi des courriers, et de vous transmettre des propositions de sorties.

Le site internet de l'association des anciens de BP est « aabpl.org », mot de passe « aabp » Il vous permet de prendre connaissance des comptes rendus de réunion de bureau et de vous connecter sur le site national.

Le président donne la parole à P. Barbarin pour présenter le bilan d'activité 2017. (Voir annexe 1)

Il rappelle que l'atelier « sorties » est composé de J. Bressy, T. Legrand et P. Barbarin.

Pendant la lecture du compte rendu, un diaporama des photos, des différentes sorties, est projeté sur l'écran.

Comme vous nous l'avez fait remarquer, il y a eu moins de sorties programmées en 2017 qu'en 2016. Nous avons du suspendre nos activités car le Comité n'était pas correctement assuré, en tant que responsabilité civile.

Je tiens à rappeler, en tant que bénévole, que les corbeilles que nous faisons passer en fin de repas ou pour les chauffeurs ne finissent pas dans nos poches.

Les activités de loisir réalisées sont : Le cabaret à la Figonette près de Venelles, les Gueules rouges à Tourves dans le Var, Le Jardin d'Adrien, le déjeuner concert à Massane près de Martigues, la ferme marine à Marseillan. (Voir en annexe 1 le détail de ces activités)

Randonnées. Nous avons accueilli, avec plaisir, de nouveaux participants ; c'est pour nous un signe de satisfaction. Nous explorons de nouveaux circuits et expérimentons une sortie le vendredi matin de 2 heures, pour les personnes qui ne peuvent plus faire davantage.

(Voir en annexe 1 le détail de ces activités)

Le président donne la parole à J. Bressy pour présenter les activités 2018.

Le 11 février 2018, le cabaret BILLARDIER à Tourves, repas avec agneau à la broche, spectacle de cabaret et danse. Les convocations vont être expédiées.

Croisière à Avignon : elle peut se dérouler en journée, ou, ce qui serait plus agréable, la nuit, car on peut observer les illuminations de la ville. Il faut se renseigner pour vérifier si l'on peut faire un car de 50 personnes.

Escapade en Cévennes : A voir si on peut le faire dans la journée.

En octobre Ferme Marine.

M. Franco précise qu'il existe, à Marseillan, un autre restaurant qui fait moins « usine » car il ne reçoit qu'un car à la fois et qui confectionne une cuisine plus personnalisée. Il faudrait le contacter.

J. Bressy rappelle que toutes les nouvelles idées de sortie nous intéressent et qu'il ne faut pas hésiter à nous les proposer.

Le CE de PETROINEOS nous propose de compléter les voyages qu'il organise, lorsqu'il reste des places disponibles, au tarif que leur fait payer le voyageur. Le Comité informe les adhérents par mail, à eux de prendre contact avec le CE.

Nous avons obtenu des remises sur certaines prestations à savoir :

20 % sur les chaussures de femmes chez Julie à Martigues, 5 % pour les voyages chez Nouvelles frontières, 5 % les sites de vacances Géolia. Les adhérents doivent s'adresser directement au commerçant, en rappelant qu'ils sont adhérents à l'association, sans passer par le Comité.

Le rapport moral est mis au vote, il est adopté à l'unanimité.

INTERVENANTS.

Le président donne la parole à J. J. Dejardin pour présenter la pension de réversion.

Pour simplifier on va considérer que le défunt avait fait sa carrière uniquement à BP France, et qu'il est susceptible de percevoir les pensions CNAV, ARRCO et AGIRC.

En cas de multiples mariages, la pension est attribuée à chaque époux et ex-époux (même remariés) au prorata du nombre d'années de mariage. Si l'un des époux décède, la pension est reversée à ceux toujours en vie.

Conditions pour pouvoir prétendre à une pension de réversion. (Voir tableau ci-dessous)

Pour la CNAV, il faut la demander, avoir été marié, (le PACS et le concubinage ne sont pas reconnus) avoir plus de 55 ans, le taux est 54 %, le plafond est de 1691 € en 2017. Les ressources du conjoint survivant sont prises en compte pour définir le montant de la pension.

Pour ARRCO et AGIRC, il faut la demander, avoir été marié, le taux est de 60 % (il passera à 55 % en 2019). Il n'y a pas de conditions de ressources, on perd définitivement le droit à la pension en cas de mariage. Il faut avoir plus de 55 ans pour l'ARRCO et 60 ans pour l'AGIRC.

Pour plus de détails voir annexe 2 la présentation complète et le site « aabpl.org »

Les multiples critères et conditions pour être « ayant droit » en fonction des différents régimes
(Tableau Sécurité sociale septembre 2015 – Source: Cour des comptes)

	CNAV et régimes alignés	AGIRC ARRCO	Fonction publique*	IRCANTEC	RSI	CNAVPL et complémentaires
Bénéficiaires	Conjoints et ex conjoints survivants même remariés	Conjoints et ex conjoints survivants non remariés	Conjoints et ex conjoints Non remariés	Conjoints et ex conjoints non remariés	Conjoints et ex conjoints même remariés Base et complémentaire	Base conjoints et ex conjoints même remariés complémentaire non remariés (1)
Condition d'âge	55 ans	55ans ARRCO 60 ans AGIRC	Non	50 ans	55 ans	55 ans base Complémentaire 60-65 ans
Condition de durée de mariage	Non	Non	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	Non	base non complémentaire 2 ans
Condition de ressource	Oui	Non	Non	Non	Oui	base oui complémentaire non
Taux de réversion	54%	60%	50%	50%	base 54% complémentaire 60%	base 54% complémentaire à 60% jusqu'à 100% (2)

Le président donne la parole à R. Marion pour parler du projet de loi de financement de la S.S.

La PLFSS (loi de financement de la S.S 2018) a été adoptée à l'Assemblée nationale le 4/12/2017, elle a pour but de réduire le déficit de la SS pour atteindre l'équilibre en 2020.

L'objectif de l'ONDAM (Objectif national de dépense d'assurance maladie) est de ramener le déficit de la SS de 5.2 Mds en 2017 à 2.2 Mds en 2018 (Valeurs estimées)

La diminution des dépenses est une bonne chose, mais elle se fait aux dépens du reste à charge et des augmentations de cotisation des mutuelles qui vont augmenter de 3.8 % en 2018.

La MIP est une mutuelle responsable, elle est taxée à 13.27 %, alors que celles qui ne le sont pas sont taxées à 20.27 %. Elle est financièrement solide, d'autant plus que, du président aux délégués, tous sont bénévoles et ne sont pas rémunérés, bien que leur responsabilité reste engagée.

Pour plus de renseignements consulter le site internet de l'association des anciens de BP « aabpl.org »

Le président donne la parole à L. Geffrault pour parler de la retraite chapeau Pétroinéos.

Elle est calculée sur le même principe que celle de BP France, gérée par MERSEN. Les délais de recouvrement de la pension sont assez importants, de l'ordre de quelques mois.

L'augmentation de la prime de la complémentaire de la complémentaire Pétroinéos est de xxx %.

Fin de l'Assemblée Générale à 11 H 30. rr

ANNEXE 1

BILAN DES ACTIVITES

Il rappelle que l'atelier « sorties » est composé de J. Bressy, T. Legrand et P. Barbarin.

Pendant la lecture du compte rendu, le diaporama des photos, des différentes sorties, est projeté sur l'écran.

Vous n'avez pas été sans remarquer le déséquilibre qui a régné entre les 2 semestres, le second étant le parent pauvre. Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui nous ont interrogés à ce sujet en demandant « c'est quand la prochaine sortie ? » ; Cela nous prouve que vous êtes intéressés.

Comme vous le savez nous sommes des bénévoles, mais notre choix ne va pas jusqu'à risquer la prison ou la ruine en cas d'accident malheureusement toujours possible. Cela est arrivé à une association voisine et nous a un peu refroidis ! Vous me direz qu'il y a une assurance pour ça et vous aurez raison. Sauf que notre Président qui a l'œil aussi acéré que sa voix est forte s'est rendu compte que l'assurance responsabilité souscrite au niveau national n'était pas aussi claire que nous l'aurions souhaité. Nous avons donc fait quelques démarches auprès d'avocat et de juriste, et forts de leurs conclusions rejoignant notre analyse, nous nous sommes tournés vers notre Président national et c'est là que tout est parti en vrille. Nos « amis » parisiens n'ont rien compris, ni rien fait. Devant cette mauvaise volonté il ne nous restait plus qu'à ajourner nos activités, même si vous le savez nous avons pris un risque en maintenant Juin au prix de quelques cierges !!

A la fin et devant notre insistance ils se sont rendus à l'évidence que quelque chose clochait et l'assurance a répondu favorablement à notre attente. C'était malheureusement un peu tard pour organiser plus que ce que nous vous avons proposé en fin d'année.

Puisque j'ai parlé de bénévolat, je tiens à apporter une précision qui en choquera peut-être certains, mais je l'ai sur le cœur et il faut que cela sorte. La plupart du temps après les repas nous faisons passer une corbeille pour remercier le personnel des établissements visités. Je confirme que le contenu des corbeilles ne finit pas dans ma poche, j'ai trop peur que ma femme ne me reproche de la trouer (la poche bien sûr) ou dans celle d'une organisatrice ou d'un autre organisateur. De la même façon il n'y a pas une part réservée aux chauffeurs des cars. Pour eux nous faisons passer une enveloppe lors du retour, enfin quand je n'oublie pas de le faire comme cela m'est arrivé. Il n'est naturellement pas imposé de participer à ce bonus, de quel droit le ferions-nous ? Mais je vous en prie, la pièce de 5 centimes c'est vraiment inélégant !

Pour revenir aux activités proprement dites, tout a commencé dès la sortie de notre AG 2017, René a emmené une soixantaine d'entre nous juste en face de notre Mairie et nous avons passé un excellent moment, en tout cas moi, à évoquer les souvenirs et nos anciens disparus.

En Février Thérèse nous a proposé de faire des folies (avec l'accord de Christian je suppose) à la Figonette près de Venelles au Cabaret. Et nous étions une centaine à la suivre. Après les travestis de 2016 je pense que nos adhérents mâles n'ont pas été insensibles au charme des danseuses plutôt dévêtues (je précise que j'ai mis charme au singulier, et que la salle était bien chauffée).

En Avril Joëlle nous a conduits dans le Var, à Tourves où nous avons visité le musée des Gueules Rouges. Par opposition aux gueules noires qui extrayaient le charbon noir, les rouges extrayaient la bauxite (base entre autres de l'aluminium) rouge. Moment vraiment apprécié de voir les conditions de travail difficiles des travailleurs, la plupart italiens, Notre guide Patrick – forcément compétent- est un des derniers à y avoir travaillé et son enthousiasme intact, il a su nous le faire partager.

Après un repas sympathique, nous sommes allés à quelques kms de là pour visiter la Basilique Sainte Marie Madeleine de Saint Maximin et le cloître du couvent royal y attenant. Nous avons été très surpris d'apprendre par exemple que c'est dans la crypte que la Sainte aurait été ensevelie après avoir évangélisé la Provence en compagnie de l'évêque d'Aix, alias Saint Maximin.

Le cloître est devenu une hôtellerie de caractère, mais dans la cour on peut deviner au fond du puits la porte d'un passage secret dont on nous a dit officiellement qu'il servait aux moines pour s'enfuir.

En Juin, c'est là que nous avons le plus réfléchi à cause de l'assurance, nous avons maintenu la sortie aux Jardins d'Adrien parce que nous avons réservé, mais nous avons pris des précautions supplémentaires et vous avez bien voulu vous conformer aux consignes données ;

Je crois que nous n'avons pas eu à regretter cette journée d'une part parce que nous avons bien déjeuné à Montblanc (il faut toujours que je fasse de la publicité) et d'autre part parce que le spectacle qui nous a été proposé dans les jardins était au-delà de ce que l'on avait pu imaginer. Les qualificatifs manquent, les photos qui défilent en ce moment sont plus éloquentes. Il faut noter la grande disponibilité de tous ces personnages, la richesse des costumes, le talent du chanteur italien (un ex des mines de Tourves?), les cavalier(e)s et leurs montures. De l'émotion à l'état pur comme ce final devant le théâtre minéral.

En Novembre Joëlle nous a fait faire le long voyage jusqu'à Massane pour assister à un déjeuner concert avec la chanteuse Viviane. Une très belle voix, mais j'en suis encore à me demander comment elle peut tenir sur des talons d'une telle hauteur. Le récital était éclectique et nous a ramenés quelques années en arrière. Ensuite place à la danse. Cette manifestation a attiré des personnes que nous ne voyons pas ailleurs, ce qui montre que nous devons programmer pour tous les goûts.

Enfin en Décembre retour à Marseillan, événement toujours très attendu. Déception le matin où nous devions visiter la fabrique de Tielles, spécialité sétoise, mais le patron a jugé que nous étions trop nombreux (plus de 100) et que cela nuirait à l'hygiène de son établissement. Pourtant il était prévenu.....mais c'est la vie. Beaucoup ont profité de cette pause non prévue pour retourner faire des achats à la biscuiterie que nous avons déjà visitée ; que de gourmands dans nos rangs !

Je passe rapidement sur la Ferme Marine où nous avons été très bien reçus comme d'habitude

L'après-midi a été consacrée à la visite de la criée du Grau d'Agde, quelque chose d'assez inhabituel. Il y a 38 criées en France, dont 4 en Méditerranée et celle-ci est la plus grande de toutes. Nous avons eu la chance de voir les chalutiers arriver et débarquer leurs poissons. Des loups magnifiques, des sardines à la pelle, des maquereaux, des anchois, des encornets.....Si je veux je peux meubler davantage. Et ensuite nous avons assisté à la vente aux enchères descendantes, la Crieë elle-même où des gens normaux (ce n'est pas Wall Street avec les gars en costume/cravate) : mareyeurs, poissonniers, parfois restaurateurs, se disputent les arrivages. A notre grande surprise moins de 5% du poisson finira dans une assiette française, l'essentiel est acheté par Barcelone!! Pour vous donner une idée les anchois que vous achetez viennent surtout du Chili, ça revient moins cher ;
Donc formidable journée très instructive

Un grand merci à vous d'être venus toujours plus nombreux ; nous sommes à votre écoute pour vous proposer des activités qui vous feraient plaisir ! Et naturellement un grand merci au bureau qui se dévoue pour que tout soit réussi au mieux et aux photographes qui permettent de voir que le temps n'a pas de prise sur nous.

Section Randonnée

La section a accueilli avec plaisir de nouveaux participants et c'est une bien belle satisfaction.

Je ne vous ferai pas le détail des randonnées, mais nous explorons de nouveaux lieux avec plaisir et parfois mal aux jambes ! Merci aux différents poissons pilotes que sont Bernard, Jean-Michel, Régis, Patrick, Ti-Claude et Joëlle .Sans négliger les tracés que nous connaissons bien. Nous avons en particulier refait les Aiguiers du côté d'Apt en mémoire de Jean-Paul Thiersault qui nous y avait conduits

Nous connaissions déjà le resto du Ranquet chez Ti-Claude, nous avons trouvé 2 nouvelles adresses Chez Jean et Chez Joëlle où il fait bon récupérer avant de reprendre la route, même sous la pluie !!

Nous expérimentons une sortie le vendredi matin d'une durée maximale de 2 heures pour celles et ceux qui ne peuvent plus faire davantage, ou qui voudraient tout simplement prendre un peu d'exercice. S'il y en a que cela tente, n'hésitez pas à essayer.

Enfin nous avons passé une semaine en Juin plutôt chaude à Montagnac.

ANNEXE 2

PRESENTATION PENSION DE REVERSION J. J. DEJARDIN

Estimation de la réversion dans la retraite du conjoint survivant

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les équipes régionales de la Fnar-Ufr (dont René MARION) et de l'ACS-BULL sont les auteurs de cette étude

Responsable du groupe de travail J.J. DEJARDIN

La « très complexe » pension de réversion des veuves

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

«Les réversions apportent toujours une contribution significative à la réduction des écarts de revenus entre hommes et femmes. Pour autant, la très grande complexité de ces règles et de leurs combinaisons (un même conjoint survivant pouvant bénéficier de plusieurs pensions de réversion) rend incompréhensible ces dispositifs pour les bénéficiaires potentiels».

(Conclusion de la Cour des comptes: les pensions de réversion – Septembre 2015 chapitre XI)

1) Conscients de cette complexité et pour satisfaire la demande de nombreux adhérents nous avons choisi de donner, pour le Régime général (CNAV+ AGIRC-ARRCO), un aperçu des cas les plus courants, qui sont souvent les moins complexes. Pour mémoire, nous signalerons pour les autres régimes: les disparités, les différentes règles et les situations les plus complexes à l'aide d'un tableau sans les traiter au fond

Nota: Le régime général représente 72% de la totalité des retraités

2) La proportion de femmes parmi les bénéficiaires d'une réversion est de 92%. Leur longévité et le fait qu'elles sont en moyenne deux ans plus jeunes que leur conjoint expliquent pour une bonne part ce pourcentage élevé. Compte tenu de l'importance de ce pourcentage, notre étude sera consacrée pour l'essentiel à la partie réversion des épouses

Règles d'attribution de la réversion du Régime général

Préalable : Avoir été marié (Pacs et concubinage ne sont pas reconnu) et faire la demande de réversion à la CNAV

Éléments pris en compte pour instruire le dossier du demandeur:

- *Le plafond de ressource CNAV de l'année: Ex 1 691 € mensuels pour 2017*
- *Les montants de sa propre retraite CNAV + ARRCO et éventuellement AGIRC (demandeur) et les montants pour les mêmes caisses du conjoint décédé*
- *Les biens immobiliers (hors résidence principale) et mobiliers propres au demandeur qui vont s'ajouter aux ressources du demandeur.*
- *L'âge: être âgée de minimum 55 ans*

Éléments de calcul pris en compte suivant les régimes

CNAV: réversion sous condition de ressources:

Total des ressources du demandeurs: retraites + biens mobiliers ou immobiliers propres au demandeur.

ARRCO-AGIRC: réversion sans condition de ressources

Montants des retraites complémentaires du conjoint décédé

Nota: dans les exemples suivants et dans un but de simplification, les demandeurs n'ont pour seule ressource que leurs pensions

Exemple 1: calculs d'une réversion CNAV inférieure au plafond (1 691€ brut)
taux de réversion CNAV 54%

- Montant de la retraite de la retraite CNAV du **conjoint décédé** = 950 € brut
- Calcul de réversion maximale: $950 \times 54\% = 513 \text{ €}$
- Montant des ressources du **conjoint survivant**: CNAV + ARRCO = **900 €**
- Total retraite du conjoint survivant + réversion: $900 + 513 = 1\,413 \text{ €}$

- Raisonement: 1 413 étant < au plafond, le conjoint survivant peut prétendre à une

Retraite globale de: $900 \text{ €} + 513 \text{ €} = 1\,413 \text{ €}$

Exemple 2: calcul d'une réversion CNAV supérieure au plafond (1 691 € brut)

- Montant de la retraite CNAV du **conjoint décédé**: 1 200 € brut
- Calcul de la réversion maximale: $1\,200 \times 54\% = 648$ €
- Montant des ressources du **conjoint survivant**: CNAV + ARRCO = **1 326 €**
- Total retraite du conjoint survivant + réversion: $1\,326 + 648 = 1\,974$ €
- Raisonement: la somme de 1 974 € étant > au plafond (1 691 €) il y a « écrêtage »
- $1\,974 - 1\,691 = 283$ €
- $648 - 283 = 365$

Retraite globale de: $1\,326 \text{ €} + 365 \text{ €} = 1\,691 \text{ € brut}$

Conclusion: **si la retraite personnelle** de la veuve est = ou > à 1 691 € il n'y a pas de réversion CNAV

Exemple 3: calcul des réversions avec ARRCO –AGIRC: pas de plafond et un taux de réversion de 60%

- Montant de retraite ARRCO du conjoint décédé: 450 €
- Montant de retraite AGIRC(pour les cadres): 1 200 €
- Réversion ARRCO: $450 \times 60\% = 270$ €
- Réversion AGIRC: $1\,200 \times 60\% = 720$ €
- Pour reprendre le 2 des réversions exemples précédents, la retraite globale des veuves après rajout complémentaires seraient respectivement de

Exemple 1: ARRCO seulement $1\,413 + 270 = 1\,683$ €

Exemple 2: ARRCO + AGIRC $1\,701 + 270 + 720 = 2\,691$ €

Droits de réversion en cas de divorces



- En cas de divorce, depuis la loi du 17 juillet 1978, les personnes divorcées jouissent d'un droit à réversion de l'ex-conjoint décédé. S'il y a plusieurs survivantes, les droits sont partagés au prorata de la durée respective de chaque union rapportée à la durée totale des mariages du conjoint décédé.
- Cette répartition a un caractère temporaire. En effet, au décès d'une ayant droit, sa part est redistribuée aux autres.

Les multiples critères et conditions pour être « ayant droit » en fonction des différents régimes
(Tableau Sécurité sociale septembre 2015 – Source: Cour des comptes)

	CNAV et régimes alignés	AGIRC ARRCO	Fonction publique*	IRCANTEC	RSI	CNAVPL et complémentaires
Bénéficiaires	Conjoints et ex conjoints survivants même remariés	Conjoints et ex conjoints survivants non remariés	Conjoints et ex conjoints Non remariés	Conjoints et ex conjoints non remariés	Conjoints et ex conjoints même remariés Base et complémentaire	Base conjoints et ex conjoints même remariés complémentaire non remariés (1)
Condition d'âge	55 ans	55ans ARRCO 60 ans AGIRC	Non	50 ans	55 ans	55 ans base Complémentaire 60-65 ans
Condition de durée de mariage	Non	Non	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	Non	base non complémentaire 2 ans
Condition de ressource	Oui	Non	Non	Non	Oui	base oui complémentaire non
Taux de réversion	54%	60%	50%	50%	base 54% complémentaire 60%	base 54% complémentaire à 60% jusqu'à 100% (2)

Conclusion résumée pour **obtenir** une retraite de réversion

- 1) Etre veuve (veuf) **en ayant été marié(e)**
 - 2) Faire la demande de la retraite de réversion et remplir les 4 pages du questionnaire plus une déclaration sur l'honneur attestant l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration. Faire la même demande aux caisses ARRCO-AGIRC (4 pages).
- Vérifiez que le montant des ressources de la veuve est < à 1 691 € pour le Régime général
 - Pas de conditions de ressources pour les complémentaires

Conclusions pour **conserver** tout ou partie de votre retraite de réversion

- Pour le Régime général après avoir perçu votre réversion si vous décidez de vous remarier (ou pacs ou concubinage) **et que vous le déclariez** il sera fait un nouveau calcul CNAV qui prendra en compte les ressources de votre nouveau compagnon
- Pour les complémentaires, **si vous déclariez** un remariage (ou pacs ou concubinage) **perte définitive** des pensions de réversion, même en cas de décès de votre nouveau compagnon

Et si on ne déclare pas?

« En pratique, ces règles ne font cependant pas l'objet de contrôles » ???

(Dixit Cour des comptes page 397 : Les pensions de réversion – septembre 2015 chapitre XI)

- Les caisses de retraite doivent pouvoir s'assurer de l'identité de la personne qui reçoit la retraite complémentaire. Elles peuvent donc demander par courrier, une déclaration sur l'honneur de **non décès** ou de **non remariage**. **Il est très important de répondre à ces enquêtes de « persistance des droits »**. Sans retour de votre part, votre caisse pourrait suspendre le versement de votre retraite ou de votre pension de réversion*.
- **Contrôle tous les 4 ans sur 2 cibles: grand âge et Nb de points**
(Base informatique MCPD)

*Humanis magazine octobre 2017 (Humanis est une caisse AGIRC)

« Dernier choix » pour **conserver** une retraite de réversion



- Après celui-ci, je n'en reprendrai pas
d'autre, c'est trop de tracas !